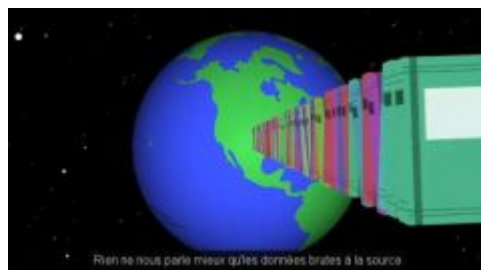


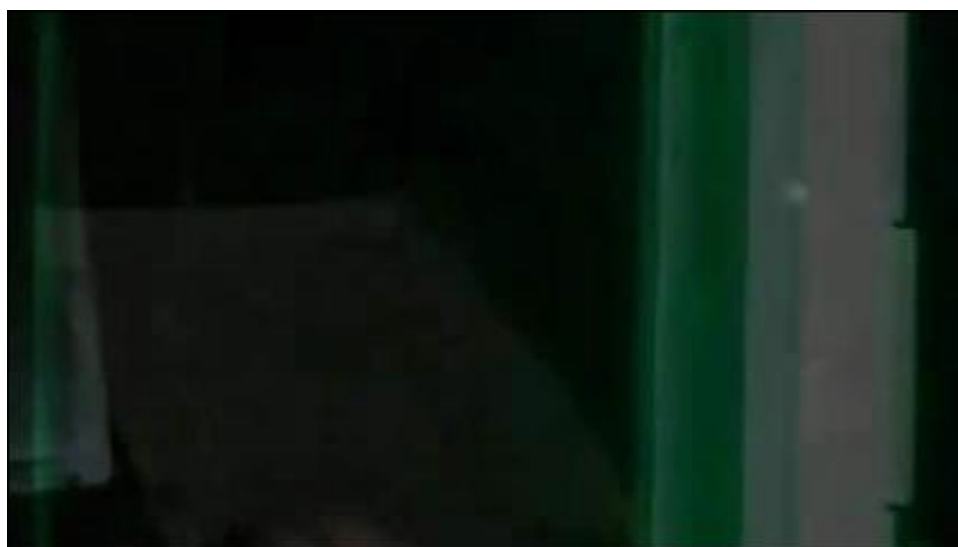
Dan Bull, la vérité vous rendra libre

Plus que jamais d'actualité suite à l'annonce par WikiLeaks du début de la publication de 250 000 câbles diplomatiques américains, voici une (relativement) nouvelle chanson de Dan Bull, sous-titrée comme pour les précédents morceaux par la fine équipe : Koolfy plus Framalang.



Dan Bull - WikiLeaks et le besoin de liberté d'expression

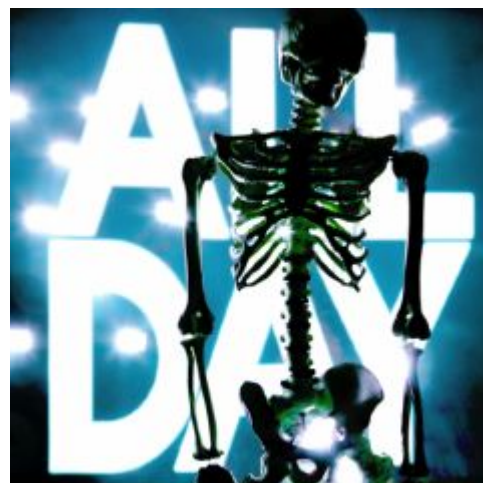
Dan Bull - WikiLeaks and the Need for Free Speech



- > La vidéo au format webm
- > Le fichier de sous-titres

Girl Talk, ou l'art du remix

Girl Talk, de son vrai nom Gregg Gillis n'est pas totalement inconnu du Framablog puisqu'il est le co-producteur du film Rip : A remix manifesto du canadien Brett Gaylor, auquel ont également participé Lawrence Lessig, Cory Doctorow et Gilberto Gil ^[1], et dont nous parlions récemment dans l'article de Nina Paley sur les confusions à éviter avec les licences Creative Commons.



Toutefois, l'activité principale de Girl Talk n'est pas le cinéma, mais la musique. En effet, cette semaine est sorti le 5e album de Girl Talk, nommé All Day ^[2] et librement téléchargeable sur son site web (vu l'affluence, nous recommandons de passer par BitTorrent pour ce téléchargement légal de musique en libre diffusion). Comme tous les travaux de Girl Talk, cet album est couvert par une licence Creative Commons By NC, ce qui ferait bondir Nina Paley, mais permet tout de même à tout le monde de télécharger et d'écouter gratuitement les 12 titres de l'album chez soi.

La musique de Girl Talk est particulière, à la fois novatrice et déjà connue du plus grand nombre, il s'agit d'un patchwork d'extraits musicaux d'une quantité invraisemblable de morceaux d'autres artistes, parfaitement imbriqués et se répondant harmonieusement.

Tout y passe, du titre de Beyoncé qui inspira cette BD XKCD de Randall Munroe ^[3], au morceau de rap qui accompagne les exactions de l'armée américaine dans l'épisode Rap News 4 du billet précédent ! Ça part tous azimuts et ça forme pourtant un tout qui coule de source...

OVNI acoustique rafraîchissant en ces temps d'offre labélisée, de culture officielle et de nullité en mouvement ou en tube, le dernier Girl Talk vous offrira une bouffée d'oxygène et un défi presque sans fin pour retrouver tous les extraits !



Pour la traduction de la BD en français, c'est ici. XKCD a son site de fans français qui traduisent les BD au fur et à mesure de leur sortie.

Notes

[1] Ex ministre de la culture du Brésil.

[2] Crédit photo : Girl Talk Creative Commons By Non-Commercial

[3] Crédit BD : Randall Munroe XKCD.com Creative Commons By Non-Commercial

Rap News sur WikiLeaks, une improbable conscience ?

Les jours fériés, on les consacre à ses passions non ? Alors après le rap militant de Dan Bull contre ACTA, laissez moi vous présenter Rap News

^[1], ce journal vidéo reprenant les codes du JT pour diffuser, en rythme et en rimes, de l'actualité comme on en voit rarement à la télé.



En effet, pour accompagner les deux dernières publications massives de télégrammes américains des guerres en Afghanistan et en Irak par WikiLeaks, le collectif TheJuiceMedia, un média australien indépendant, a réalisé deux vidéos

pertinentes et humoristiques, plantant le décor politique de ces fuites, sur fond de défense de la neutralité du net ^[2].

Bourrées de références ^[3], ces vidéos valent autant par les prouesses de l'acteur que la finesse des textes, et c'est pourquoi, avec l'ami Koolfy de la Nurpa.be, croisé sur le canal IRC de La Quadrature du Net ^[4], nous avons souhaité offrir une version sous-titrée de ces vidéos pour les francophones de tous pays (même la Belgique !).

Après plusieurs heures de temps libre ^[5] bien employé, nous proposons donc nos sous-titres à l'adresse de contact du collectif TheJuiceMedia qui les accueille avec enthousiasme et les ajouta directement aux vidéos « officielles », déjà visionnées respectivement plus de 80 000 et 100 000 fois sur YouTube ^[6].

Toutefois, les voici reproduites ici pour vous avec l'accord des auteurs, servies et sous-titrées librement, stockées dans Framatube, et passées à travers Universal Subtitles. Ne manquez pas l'invité de prestige dans la deuxième vidéo.

Rap News contre le Pentagon

Rap News vs The Pentagon



—> La vidéo au format webm

—> Le fichier de sous-titres

Rap News contre Nouvelles Ordre Mondial

Rap News vs News World Order



—> La vidéo au format webm

—> Le fichier de sous-titres

Notes

[1] Travail copyrighté pour l'instant, mais sûrement dû à un « choix » par défaut. Je viens d'écrire aux auteurs sur ce sujet et vous tiendrai informés. Édition le 12/11/2010 à 1:52 : Leur réponse est à la hauteur de leur travail, ils me prient de considérer leur travail comme étant couvert par une CC-BY-NC-SA. Seul le design du site web de thejuicemedia.com est sous Copyright de la conceptrice graphique.

[2] Rien à voir, dans ce contexte, avec le FDNN que vous avez croisé si vous soutenez, comme moi, la Quadrature du Net ☐

[3] Notamment cet extrait de JT présenté par Bill O'Reilly sur les télé. américaines.

[4] Et cet été à Bordeaux aux RMLL 2010.

[5] C'est une notion assez vague pour un Framaslave ☐

[6] Et nous sommes fiers de constater que des collègues allemands, brésiliens et grecs nous ont rejoint dans cette initiative.

TF1 réclame (sans rien risquer) Google censure (sans vérifier)

Sur le Framablog, on ne manque pas une occasion d'agir contre la censure, ou de publier le témoignage d'un citoyen s'élevant contre les menaces et restrictions faites à nos libertés fondamentales ^[1]. Parce qu'après tout, et comme me le fit un soir remarquer Benjamin Bayart, qu'est-ce qui nous motive **tous** dans le mouvement du Logiciel Libre ? Et dans la défense de la neutralité du réseau qui lui est indispensable ? Qu'est-ce qui nous réunit, si ce n'est la **liberté d'expression** ? Cette petite flamme fragile et dangereuse qui vacille au souffle du pouvoir et nécessite, pour être entretenue, notre attention constante.



Le témoignage que nous vous proposons aujourd'hui est celui de Theocrite, un « administrateur système » engagé pour le Logiciel Libre, qui nous explique comment TF1 ^[2] a silencieusement fait censurer par Google un extrait vidéo de débat à l'Assemblée Nationale.

On savait déjà que certains n'hésitent pas à attaquer, en vertu du Copyright de sa bande son, une vidéo compromettante, au mépris du « *fair-use* » largement accordé aux vidéos de lolcats. Mais cet extrait, posté par La Quadrature du Net, n'a lui pour seule bande son que le discours à l'Assemblée des députés de la République. Cela n'a pourtant pas arrêté TF1 ^[3] dans son coup de poker, son nouveau coup de poignard dans le dos de l'éthique et de notre liberté d'information.

Cette vidéo, c'est celle du rejet intégral par l'Assemblée Nationale du projet de loi HADOPI 1 le 9 avril 2009, et, pour illustrer le principe selon lequel une tentative de censure s'avère toujours contre-productive pour le censeur, la voici, archivée

dans notre collection Framatube :



—> La vidéo au format webm

TF1 censure des vidéos HADOPI sur YouTube

Et Google ne vérifie pas la véracité des accusations

Theocrite - 1er novembre 2010

En me promenant sur le compte YouTube de la Quadrature du Net, j'ai découvert récemment dans les paramètres du compte que certaines vidéos étaient listées comme pouvant « comporter un contenu appartenant à un tiers ».

Paramètres de compte

Vue d'ensemble	Vue d'ensemble
<ul style="list-style-type: none">Configuration du profilPersonnaliser la page d'accueilConfiguration de la lectureOptions de messagerie	<p>laquadrature</p> <p>Vidéos mises en ligne : 17 Type de chaîne : 1087 Vues (vidéo) : 36962 Vues (chaîne) : 1087 Favoris : 1 Abonnés : 26</p> <p>Certaines de vos vidéos pourraient comporter un contenu appartenant à un tiers. Veuillez vérifier ces vidéos.</p>

Hm, c'est possible... Intrigué, je clique sur le lien proposé et je m'aperçois que la vidéo en question est la vidéo du rejet de la loi HADOPI l'Assemblée Nationale.

ID de contenu correspondants

Ajouter à ▼ 1 vidéos | Trier par : Les plus récentes ▼

 **Rejet de la loi création et Internet «HADOPI» le 9 avril 2009 à l'Assemblée Nationale** Vues: 228
Commentaires: 2
Réponses: 0
van 01 mai 2009 15:25:22 PDT | Le 9 avril 2009, projet de loi HADOPI a été rejeté par les dép...
 Modifier Insight Public | Vidéo bloquée dans certains pays. [Afficher les informations sur les droits d'auteur.](#)

Bigre ! Voilà que des vidéos contenant des discours « prononcés dans les assemblées politiques » serait en contradiction avec le droit d'auteur. Voilà qui est bien étrange.

Pour en savoir plus, je clique sur « Afficher les informations sur les droits d'auteur ».

Informations sur les droits d'auteur: Rejet de la loi création et Internet «HADOPI» le 9 avril 2009 à l'Assemblée Nationale

Votre vidéo ([Rejet de la loi création et Internet «HADOPI» le 9 avril 2009 à l'Assemblée Nationale](#)) comporte peut-être du contenu sous licence ou appartenant aux entités suivantes :

- Entité : lgl_tf1 Type de contenu : Contenu audiovisuel

Par conséquent, votre vidéo est bloquée dans les pays/territoires suivants :

- ➔ France, French Guiana, French Polynesia, French Southern Territories, Guadeloupe, Martinique, Monaco, Réunion

Que dois-je faire ?

Aucune action n'est requise de votre part. Votre vidéo est encore disponible partout dans le monde, sauf dans les pays/territoires susmentionnés.

Que puis-je faire concernant l'état de ma vidéo ?

Notez que l'état de la vidéo peut changer, si les règles choisies par les propriétaires de contenu sont modifiées. Vous pouvez vérifier régulièrement si de nouvelles options sont disponibles.

Dans certains cas, vous pouvez contester la réclamation relative aux droits d'auteur. Voici les cas qui peuvent se présenter :

- si le contenu a été identifié par erreur et s'il a été entièrement créé par vous ;
- si vous pensez que l'utilisation que vous faites de la vidéo ne porte pas atteinte aux droits d'auteur (par exemple, qu'il s'agit d'une utilisation autorisée par les lois des États-Unis) ;
- si le propriétaire vous a accordé une licence pour utiliser ce contenu ;

J'ai besoin de plus d'informations. [Je souhaite en savoir plus sur le processus de contestation.](#)

Prenez également le temps de consulter la section [Règlement et guide sur les droits d'auteur](#) dans le Centre d'aide pour obtenir plus d'informations sur la législation sur les droits d'auteur et sur notre service d'identification de vidéos.

On y apprend des choses très intéressantes... Comme le fait que les vidéos produites dans l'hémicycle seraient la propriété de « **lgl_tf1** ». **Un peu présomptueux de la part de la vieille chaîne qui descend.**

Bon, portons réclamation. Après avoir lu une page chiante à mourir, on accède à un formulaire de réclamation, fortement limité, mais je suis décidé à faire avec.

En savoir plus à propos du processus de contestation

Attention : ceci est très important.

Il y a peu de motifs valides pour contester une réclamation. Merci de consulter les informations ci-dessous ; en effet l'envoi d'une contestation non valide pourrait entraîner des sanctions contre votre compte.

Motifs non valides pour contester une réclamation :

- **Je suis propriétaire du CD/DVD ou j'ai acheté le titre sur en ligne.**
L'achat d'une chanson, d'un CD, d'un DVD ou de tout autre contenu multimédia ne vous autorise pas à publier ce contenu sur YouTube. Le propriétaire du contenu a le droit de choisir où il souhaite le distribuer.
- **Le contenu correspond à une partie de ma vidéo uniquement.**
Dans presque tous les cas, vous devez obtenir l'autorisation du propriétaire du contenu si vous souhaitez utiliser ne serait-ce qu'une partie de son œuvre dans votre vidéo. [Pour en savoir plus à propos des droits d'auteur, cliquez ici.](#)
- **D'autres vidéos comportant le même contenu figurent sur YouTube. Pourquoi ne puis-je pas les utiliser ?**
Les droits d'auteur ont pour but d'empêcher à des tiers d'utiliser du contenu que certaines personnes sont autorisées à utiliser. L'utilisation par un tiers ne vous procure aucune autorisation.
- **J'ai mentionné le nom des titulaires des droits. Est-ce suffisant ?**
Non. Le simple fait de mentionner le nom des titulaires des droits ne vous autorise pas à mettre le contenu en ligne.
- **Je ne vends pas ma vidéo et n'essaie pas d'en tirer profit.**
Que vous tiriez un profit financier d'un contenu ou non ne joue aucun rôle ; vous n'êtes pas autorisé à l'utiliser si vous n'en avez pas l'autorisation du propriétaire.

J'ai besoin de plus d'informations. [Guidez-moi vers le Centre d'aide YouTube relatif aux droits d'auteur.](#)

Motifs valides pour contester une réclamation :

- **Il s'agit d'une erreur d'identification concernant le contenu.**
Il s'agit d'une erreur d'identification ; par exemple, votre pique-à-pic en famille a été confondu avec une scène du film *Le parrain*. Ce genre de situation n'arrive presque jamais, mais elle est historiquement possible.
- **Vous êtes autorisé à utiliser le contenu en ligne.**
Vous avez obtenu une autorisation écrite du propriétaire du contenu pour utiliser ce contenu sur YouTube.
- **Utilisation autorisée par la loi**
Si vous estimez que votre utilisation de la vidéo répond aux critères d'exemption de droits d'auteur selon la loi appropriée, vous pouvez contester la revendication. Si vous n'en êtes pas certain, nous vous recommandons de demander conseil auprès d'un conseiller juridique avant de soumettre une contestation.

J'ai une raison valide de contester cette réclamation. [Accéder au formulaire de contestation](#)

Contestation (étape 1 sur 2)

Track

Tous les champs sont obligatoires.

Nom d'utilisateur: **lequadrature**

ID vidéo: **QteuCUH9Y**

Sélectionnez le motif de votre contestation.

1. Cette vidéo ne contient pas les éléments en question protégés par des droits d'auteur du tiers. Ma vidéo a été identifiée par erreur comme contenant ces éléments.
2. Cette vidéo utilise du contenu protégé par des droits d'auteur d'une manière ne nécessitant pas l'approbation du titulaire de ces droits. Cette utilisation est autorisée par la loi.
- Expliquez brièvement:
3. Cette vidéo contient les éléments en question protégés par des droits d'auteur, mais avec l'autorisation appropriée du titulaire de ces droits.
- Expliquez brièvement:

Signature

Theo Mosby

Saisissez votre nom et votre prénom en guise de signature électronique

Déclaration de bonne foi

Je crois en toute bonne foi que la vidéo a été désactivée suite à une erreur ou à une identification incorrecte et que je ne visais pas intentionnellement la procédure de réclamation.

Saisissez la déclaration suivante dans la zone ci-dessous.

Je crois en toute bonne foi que la vidéo a été désactivée suite à une erreur ou à une identification incorrecte et que je ne visais pas intentionnellement la procédure de réclamation.

La vidéo faisant l'objet d'une réclamation pour atteinte aux droits d'auteur

Rejet de la loi création et Internet -HADOPI- le 9 avril 2009 à l'Assemblée Nationale



Ajouté: ven 01 mai 2009 15:26:22 PDT

Vues: 228

Commentaires: 0

Diffusion: **Publique**

Durée: 1:50

Réponses: 0

Fichier d'origine: [rejet_hadoqi_assemblee_nationale.flv](#)

Je fais alors subtilement remarquer que dans la législation française, les débats politiques sont publics... Puis je valide l'envoi du formulaire.

Contestation (étape 2 sur 2) - Confirmation

Vérifiez les informations suivantes et cliquez sur le bouton "Envoyer" pour déposer la contestation.

Nom d'utilisateur: **lequadrature**

ID vidéo: **GlobCUBBY**

Cette vidéo contient les éléments en question protégés par des droits d'auteur, mais avec l'autorisation appropriée du titulaire de ces droits.
L.122-5 a du code de la propriété intellectuelle.

Signature

Theo Morby

Déclaration de bonne foi

Je crois en toute bonne foi que la vidéo a été désactivée suite à une erreur ou à une identification incorrecte et que je ne viole pas intentionnellement la procédure de réclamation.

La vidéo faisant l'objet d'une réclamation pour atteinte aux droits d'auteur

[Rejet de la loi création et Internet «HADOPI» le 9 avril 2009 à l'Assemblée Nationale](#)



Ajoutée: ven 01 mai 2009 15:26:22 PDT

Vues: 228

Commentaires: 2

Diffusion: **Publique**

Durée: 1:50

Réponses: 0

Fichier d'origine: [rejet_hadopi_assemblee_nationale.flv](#)

Le lendemain, je constate que j'ai obtenu gain de cause : la vidéo est débloquée. Mais pour combien de temps ? Google n'a pas pris la peine de nous notifier que la vidéo était à nouveau disponible. On pouvait toujours attendre en relevant notre boîte mail.

Votre contestation a été soumise. x

État de la contestation : envoyée

Nom d'utilisateur: **lequadrature**

ID vidéo: **GlobCUBBY**

Cette vidéo contient les éléments en question protégés par des droits d'auteur, mais avec l'autorisation appropriée du titulaire de ces droits.
L.122-5 a du code de la propriété intellectuelle.

Signature

Theo Morby

Déclaration de bonne foi

Je crois en toute bonne foi que la vidéo a été désactivée suite à une erreur ou à une identification incorrecte et que je ne viole pas intentionnellement la procédure de réclamation.

La vidéo faisant l'objet d'une réclamation pour atteinte aux droits d'auteur

[Rejet de la loi création et Internet «HADOPI» le 9 avril 2009 à l'Assemblée Nationale](#)

Ajoutée: ven 01 mai 2009 15:26:22 PDT

Vues: 228

Commentaires: 2

Diffusion: **Publique**

Durée: 1:50

Réponses: 0

Fichier d'origine: [rejet_hadopi_assemblee_nationale.flv](#)

Bilan

Google est réactif, mais pas spécialement poli. Pas de notifications lors du blocage de la vidéo, ni lors du déblocage.

La vidéo a été bloquée pendant un certain temps. Combien de temps ? Aucune idée. Mais TF1 a tenté et a réussi à faire censurer la vidéo, peu importe combien de temps, et ce sans rien risquer. **C'est un jeu permanent dans lequel les plaignants ne peuvent pas perdre et les internautes ne peuvent pas**

gagner.

Ce n'est pas une nouvelle, pour TF1 quand il s'agit d'HADOPI, tous les moyens sont bons pour supporter la loi. Que ce soit en inventant un plébiscite lors d'un vote, en censurant son rejet comme nous venons de le voir ou encore en s'occupant des « salariés qui, manifestement, aiment tirer contre leur camp. »

Mais sur YouTube, TF1 ne s'arrête pas à HADOPI. TF1 sort le bulldozer. Je vous invite à rechercher **lgl_tf1** dans un moteur de recherche. Celui de nos amis possesseurs de YouTube par exemple, ou bien sur un moteur de recherche libre, vous y trouverez des réactions unanimes d'Internautes énervés, soit parce que lgl_tf1 a bloqué des vidéos de France 2. Soit parce que TF1 a bloqué des vidéos sur lesquelles elle a acquis les droits de diffusions pour une certaine partie du monde, et se passe de demander aux auteurs s'ils autorisent cette rediffusion.

Notes

[1] Telles que garanties par la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, et rappelées par le « considérant n°12 » de la décision n°2009-580 DC du 10 juin 2009 du Conseil Constitutionnel concernant HADOPI 1 par exemple.

[2] Crédit première illustration : Vidberg © LeMonde.fr, reproduite avec l'aimable autorisation de l'auteur. Licence équivalente à une CC-By-NC-ND avec autorisation préalable requise.

[3] Ou peut-être un imposteur, que le chaîne laisserait agir « en son nom » depuis plus de deux ans.

**« La mort d'ACTA » un rap militant
par Dan Bull**

Dan Bull, c'est un rappeur anglais annoncé comme l'un des « meilleurs jeunes auteurs de chanson » par le magazine anglais *Is This Music ?* après la sortie de son premier album en janvier 2009. C'est aussi un chanteur engagé, qui défend une vision de l'Internet faite de téléchargements gratuits, de partage et de remix. Il s'était d'ailleurs déjà illustré l'année dernière à se sujet en publiant un titre sous forme de lettre ouverte à la chanteuse Lily Allen, en réponse à la prise de position publique de cette dernière en faveur d'une loi anglaise singeant la riposte graduée de notre HADOPI.



La chanteuse effrontée, connue pour son titre « Fuck You » chanté avec candeur, avait en effet révolté son public à la suite de plusieurs maladresses vis-à-vis de ses fans, expliquant par exemple sur ses forums officiels que si elle avait elle-même utilisé des morceaux de musique d'autres artistes et proposé ses premiers titres en téléchargement libre sur son site, c'était parce qu'à l'époque elle ne se souciait pas de droit d'auteur, trop compliqué pour elle, mais qu'elle avait appris depuis, jugeant du coup avec dédain les méthodes qui l'ont pourtant fait connaître.

Devant la virulence des réponses de ses fans, la jeune chanteuse finit par fermer son site et annoncer qu'elle se retirait de la musique pour se consacrer au cinéma.

Parmi les voix à s'élever contre elle, il y avait donc Dan Bull, dont la lettre ouverte à Lily Allen fut visionnée plus de 350 000 fois sur YouTube depuis septembre 2009, inaugurant une série de 4 autres lettres toutes aussi bien senties...

Aujourd'hui, Dan Bull nous revient avec un nouveau titre consacré cette fois au sinistre accord commercial anti-contrefaçon ACTA, qui, négocié en secret (y compris par le France) depuis des mois, mélange à dessein contrefaçon industrielle, médicaments génériques et téléchargement sur Internet.

Annoncé il y a deux jours en Une du célèbre moteur de recherche de BitTorrent The Pirate Bay, ainsi que sur le twitter de l'auteur ou encore par le blog ReadWriteWeb France, ce nouveau titre a déjà été visionné plus de 100 000 fois sur YouTube.

RWW France proposait d'ailleurs une version française des paroles, mais cette

version ne convainc pas le blogueur Axx qui interpella Framalang ^[1] à ce sujet avec une autre version du texte. Une fois retravaillée et intégrée à Universal Subtitles dont nous vous parlions mardi dernier ^[2], sur une vidéo Framatube, voici une nouvelle adaptation ^[3] de « Death of ACTA » de Dan Bull :



- > La vidéo au format webm
- > Le fichier de sous-titres

Pour finir, même si Dan Bull (interpellé sur Twitter à ce sujet par votre serviteur) n'ose pas mettre sur ce morceau la licence libre qu'il mérite (pour cause de sample copyrighté dans la bande son), il propose tout de même le MP3 en téléchargement libre.

Notes

[1] Sur le canal IRC de l'association #framsoft sur le serveur irc.freenode.org

[2] Notons d'ailleurs que la vidéo de démonstration d'Universal Subtitles a été intégrée aujourd'hui à l'article.

[3] Adaptation Framalang : Goofy, Julien et Siltaar

Framasoft en 5 minutes vidéo aux RMLL 2009

Pour nos archives, pour ceux qui sont curieux de voir nos binettes, pour une courte présentation de la FUR, alias la Framakey Ubuntu-fr Remix, et pour... entretenir le mythe d'une communauté pleine de poils !



—> La vidéo au format webm

Un vidéo-clip réalisé avec 4 816 photos sous licence Creative Commons By-Sa

« You Came Out » est le dernier single du groupe electro We Have Band.

Le joli clip de cette chanson a été réalisé en stop motion, succession d'images fixes légèrement déplacées les unes des autres pour donner l'impression d'un mouvement saccadé caractéristique.

Pour que le procédé fonctionne bien, il convient de proposer beaucoup de

photographies par unité de temps. Ici on a donc un clip de trois minutes pour exactement... 4 816 photographies.

Elles ont toutes été regroupées sur **un compte Flickr dédié** et ont été placée, riche idée, sous licence Creative Commons By-Sa.

Ce qui donne d'un coup près de cinq milles photos qui viennent enrichir la culture libre ☐



—> La vidéo au format webm

Cette vidéo a été réalisée par David Wilson, en collaboration avec Fabian Berglund et Ida Gronblom (de l'agence Wieden + Kennedy), et produite par Blinkink. Un intéressant making-of du clip est également disponible.

Eee PC : It's Better With Windows (dans le monde des bisounours)

Qu'il est loin le temps où nous nous enthousiasmons pour la sortie l'Eee PC dont les premières versions vendues tournaient exclusivement sous GNU/Linux !

Avec Jeanne-Marie et John, nous y voyions en effet à l'époque une belle opportunité pour faire découvrir les logiciels libres à un large public et témoigner

de leurs récents et spectaculaires progrès.

Mais devant l'énorme succès rencontré dès le départ par ce pionnier des netbooks, Microsoft n'a pas tardé à réagir. Impossible d'y mettre le trop lourd Windows Vista ? Qu'à cela ne tienne, bradons notre Windows XP et surtout négocions avec Asus et les distributeurs pour faire en sorte que l'offre sous GNU/Linux disparaisse peu à peu des étagères.

Et aujourd'hui cela donne le site dédié **It's Better With Windows** qui se résume pour le moment en la présence d'une unique vidéo, que je n'ai pas résisté à vous reproduire ci-dessous.

Attention, un grand moment de marketing ! J'en eu envie de danser avec les protagonistes et de contacter illico mes proches pour leur demander de leurs nouvelles ☐

La vidéo au format Ogg

Les bras m'en tombent !

Doit-on réagir ? Créer nos propres publicités (avec les moyens du bord) ? Décrypter le message, faire connaître les alternatives et « éduquer » les gens à ce qu'ils cessent de gober de telles lénifiantes inepties ?

Ou bien alors, passer outre, ne pas s'en soucier et tranquillement continuer à cultiver notre « Jardin du Libre »...